# Chemins ruraux. Modification du tracé par échange. Absence de consultation du public. Procédure illégale

## Revue - Vie Communale

### Source - Jurisprudence

La Cour administrative d'appel de Lyon a annulé la délibération municipale approuvant un échange de parcelles dans le cadre de la modification du tracé d’un chemin rural pour non-respect de l’obligation préalable d’informer et de consulter le public ([art. L 161-10-2](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045202914) du code rural et de la pêche maritime) (CAA Lyon, 20 mars 2025, *association J'aime Communay*, n° 23LY02172).